

Proposition de Loi visant à revaloriser le statut de Secrétaire de Mairie : Le SNDGCT, auditionné par la Commission des Lois, présente ses 10 propositions

Le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales a été auditionné, le 17 mars dernier au Sénat, par Catherine Di Folco, Rapporteuse du texte de [proposition de loi visant à renforcer le statut de secrétaire de mairie](#). Cette PPL, déposée par le groupe communiste républicain citoyen et écologiste (CRCE), devrait être inscrite prochainement à l'ordre du jour du Sénat. Dans le cadre d'une table ronde des associations professionnelles, le SNDGCT a été entendu à ce sujet pour lequel il est engagé depuis plusieurs années.

Le soutien du SNDGCT

Aujourd'hui, « Secrétaire de Mairie » ce sont plusieurs centaines de postes non pourvus, dans un contexte de recherche d'attractivité de la fonction publique. En 2021, le SNDGCT avait déjà fait des propositions à la Ministre de la Fonction Publique d'alors - Amélie de Montchalin - afin de remédier à la situation. Certaines, telles que l'augmentation de la Nouvelle Bonification Indiciaire, avaient été reprises. Le SNDGCT a alors intensifié la réflexion et le soutien à l'ensemble des secrétaires de mairie : audition à l'AMF, relance des propositions auprès du Ministre Stanislas Guérini, colloque national en collaboration avec l'ADGCF, ateliers dédiés lors de ses Assises Territorialis et des congrès régionaux...

☐ Synthèse des 10 propositions du SNDGCT

Lors de l'audition, qui a rassemblé le SNDGCT, l'ADGCF et la FA-FPT, le Syndicat a pu formuler ses 10 propositions tendant à revaloriser et à rendre plus attractif l'emploi des secrétaires de mairie.

- Proposition n°1 :** Organiser à l'échelle nationale la filière de formation appuyée sur un référentiel unique intégrant notamment expertise et posture.
- Proposition n°2 :** Ouvrir les filières de formation au métier de Secrétaire de Mairie à l'alternance.
- Proposition n°3 :** Organiser, soutenir et développer le mentorat entre pairs via les organisations de professionnels.
- Proposition n°4 :** Faire des Centres de Gestion la porte d'entrée de la mutualisation des Secrétaires de Mairie dans les départements, en complémentarité des autres organisations ayant pu être mises en œuvre avec succès sur chaque territoire.
- Proposition n°5 :** Cibler les fonctions de secrétaires de mairie sur la catégorie B, mais rendre possible l'accès aux catégories C et A.
- Proposition n°6 :** Modifier la dénomination de la fonction au profit de Secrétaire Général.e (déjà proposée en 2021) pour mieux reconnaître le métier de Secrétaire de Mairie.
- Proposition n°7 :** Mieux sensibiliser et former les élus à la compréhension des rôles et fonctions des secrétaires de mairie.
- Proposition n°8 :** Créer un statut d'emploi particulier de Secrétaire Général.e, sous la forme d'un emploi fonctionnel.
- Proposition n°9 :** Ouvrir la possibilité de délégation de signature formalisée aux secrétaires de mairie (ou selon la dénomination qui sera choisie).
- Proposition n°10 :** Mettre en place une formation obligatoire spécifique des secrétaires de mairie, dès la prise de poste, et pendant les trois premières années d'exercice.

Télécharger la contribution complète :

<https://www.sndgct.fr/proposition-de-loi-visant-revaloriser-le-statut-de-secretaire-de-mairie-%0Ble-sndgct-auditionne-par-la-commission-des-lois-presente-ses-10-propositions>

Le SYNDICAT NATIONAL DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, Directeurs Généraux Adjointes des Services, cadres de direction du CNFPT et agents retraités des catégories précitées), de centres de gestion et d'établissements publics. Il compte aujourd'hui 4 000 adhérents, dont plus de 3 000 en activité. www.sndgct.fr - @SNDGCT